

Saint-Nazaire, le 21 Mars 2007

YANNICK VAUGRENARD

Député Européen

1^{er} Vice- Pdt Région Pays de la Loire

Permanence Parlementaire

22, Avenue Léon Blum

44600 St-Nazaire

Tél/Fax : 02.40.61.45.96

**Monsieur le Ministre de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie**

Mr Thierry BRETON

139, rue de Bercy

75572 PARIS cedex 12

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 21 février, l'intersyndicale des employés de l'INSEE, du Trésor et des Affaires Etrangères ayant travaillé dans le Tripode Beaulieu à Nantes, m'alertait sur leur contamination par l'amiante.

Il est évoqué pour ces personnes concernées, un contrôle par radiographies pulmonaires, insuffisant pour pouvoir déceler des anomalies pleurales. Etant donné leur durée d'exposition et les risques graves encourus, un contrôle par scanner apporterait en effet plus de fiabilité.

La reconnaissance de site amianté, permettrait de bénéficier des dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale et la réparation du préjudice, par le « Fond d'indemnisation des victimes de l'amiante » placé sous la tutelle des ministres chargés de la sécurité sociale et du budget.

Je souhaite que les personnels des 3 administrations concernés obtiennent satisfaction, leur demande étant tout à fait légitime.

En espérant une issue positive à ce dossier, et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Yannick VAUGRENARD

Email : yvaugrenard.europe@wanadoo.fr

Site Internet : yannick-vaugrenard.fr